



## CHECK-LIST À IMPRIMER OU CONSERVER

- Faire constater le décès par un médecin
- Déclarer le décès à la commune
- Obtenir l'acte de décès et les autorisations nécessaires
- Informer la mutuelle, l'assurance, l'employeur, le notaire, les banques
- Organiser les obsèques (avec ou sans assurance)
- Effectuer la déclaration de succession dans les délais
- Clôturer ou transférer les contrats du défunt
- Régulariser les aspects fiscaux et sociaux liés au décès

### Besoin d'écoute et de conseils ?

Les conseillers de Télécrédit vous accompagnent avec humanité dans chaque étape. N'hésitez pas à nous contacter pour en parler simplement et trouver les solutions qui vous conviennent.

### Télécrédit vous accompagne

Téléphone : 04/371.99.91

Portable : 0472/656.001

E-mail : [info@cwfinances.be](mailto:info@cwfinances.be)

Route du Condroz, 109/1 à 4121 NEUPRÉ

*Télécrédit - CW Finances SRL*  
*Intermédiaire en crédits, placements et assurances*  
RPM : 0644.922.019 – TVA : BE 0644.922.019 – FSMA : 115706 A